

COMMUNIQUÉ

LE 07 MARS 2019

L'ARS et la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane créent un conseil local en santé mentale

Le 12 mars prochain, l'ARS Hauts-de-France et la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) officialisent la création d'un conseil local de santé mentale. L'objectif de cette instance est de lutter contre la stigmatisation et d'améliorer l'insertion des personnes atteintes de troubles psychiques dans la cité.

Le CLSM implique et coordonne tous les acteurs de la santé mentale sur un territoire. Il est ainsi un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus locaux, les usagers, les aidants, et tous les autres acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...).

Ce mode d'organisation locale s'avère pertinent pour améliorer la prise en charge globale – prévention, soins, rétablissement, accès aux droits – des personnes vivant avec des troubles psychiques et, au-delà, pour faire de la promotion de la santé mentale un objectif politique de santé publique partagé par tous.

Logement, prévention et cas complexes : les trois thèmes prioritaires du CLSM

Trois thèmes prioritaires de travail ont été identifiés pour cette nouvelle instance :

- **Le logement** : l'amélioration de l'insertion sociale des personnes atteintes de troubles psychiques par la simplification des modalités d'accès et de maintien dans un logement.
- **La prévention vers les usagers, leurs familles et les professionnels du territoire** : l'information et la communication sur la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation des malades ; l'amélioration de la connaissance de l'offre en santé mentale de l'ensemble des acteurs.
- **La réponse aux situations complexes** : pour répondre aux besoins spécifiques de personnes en rupture ou en risque de rupture dans leur parcours de santé, une commission des parcours complexes du CLSM réunira tous les acteurs intervenant dans le parcours de vie des patients afin de fournir la meilleure réponse face à ces situations individuelles complexes.

Ce CLSM sera animé par un coordonnateur, cofinancé par l'ARS, la Préfecture, l'EPSM de Saint-Venant et la CABBALR pour une durée de cinq ans.

La région compte 15 CLSM, dont trois dans le département du Pas-de-Calais avec ceux de Lens-Hénin et de la communauté urbaine d'Arras.

Contact presse : Sarah Izza - 03 62 72 86 27

Courriel : sarah.izza@ars.sante.fr